

Document d'Entrée en Relation



Jean-Christophe DESPREZ

Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant

Membre de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine

SARL au capital de 240.000€

RCS Lille 521 279 323

Parc de la Haute Borne – 14 rue Haddock

59650 Villeneuve d'Ascq

jcdesprez@jd-finance.com – www.id-finance.com

JD FINANCE est une société indépendante délivrant des prestations de conseils et des préconisations de solutions en ayant toujours à l'esprit de sécuriser le patrimoine tout en optimisant la situation patrimoniale de ses clients. Notre mission est d'avoir un regard tant sur les aspects financiers que juridiques, de veiller à la cohérence des décisions prises dans un contexte mouvant. Partenaire privilégié depuis de nombreuses années des Chefs d'Entreprises et Professions Libérales, nous vous proposons une offre patrimoniale spécialement dédiée.

Statuts réglementés

Intermédiaire en assurance

- Courtier en assurance référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 10055470 et positionné dans la catégorie « B » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants : **AGEAS - AXA - CARDIF - CNP PATRIMOINE - GENERALI PATRIMOINE - GENERALI VIE - ODDO & CIE - NORTIA - SWISS LIFE - THEMA - CD PARTENAIRES**
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital de votre cabinet) : **Néant**

Conseiller en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 10055470, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° A318200)
- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L. 341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : **AXA BANQUE ; CREDIT FONCIER ; ERES ; ERES SELECTION ; LA FRANCAISE AM ; ODDO & CIE ; OTC AM ; EXTEND AM ; NORTIA INVEST ; A PLUS FINANCE ; INTERGESTION**

- Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.

Démarcheur bancaire et financier

- Identité du ou des mandants : **AXA BANQUE ; CREDIT FONCIER ; ERES ; GE MONEY BANK ; LA FRANCAISE ; ODDO AM ; OTC AM ; EXTEND AM ; SICAVONLINE ; NORTIA INVEST ; A PLUS FINANCE ; INTERGESTION**

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° 2064T délivrée par la Préfecture du Nord.

Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement

- Intermédiaire référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 10055470, appartenant à la catégorie de mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement
- Etablissement(s) de crédit ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiation en N-1 : **Néant**

Etablissement(s) de crédit ou de paiement avec lesquels il existe un lien financier (détenion d'une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : **Néant**

Pour l'ensemble de nos statuts, la liste des fournisseurs et partenaires est disponible sur simple demande.

Nos garanties

Assurance RCP et Garantie Financière n° 112786342 conforme aux articles L 530-2 du Code des Assurances, souscrite auprès de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles, sise 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS Cedex 9.

Informations relatives au traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02.

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ses missions de contrôle.

Notre charte

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation de son client, de son expérience et de ses objectifs, afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus

Nous sommes convaincus que la qualité relationnelle est une source de confiance, c'est pourquoi votre conseiller vous est dédié et qu'il vous suit pendant toute la durée de nos prestations. L'accompagnement est primordial dans un marché où tout peut être très vite confus.

Les temps de rencontres sont programmés au rythme que vous estimez nécessaire, les formes de communication sont validées ensemble (chez vous, à nos bureaux, par téléphone ou par mail).

Nos échanges sont constructifs et pédagogiques afin que vous preniez des décisions ou des options en toute connaissance de cause. Notre expérience permet de répondre à vos questions et si nous n'avions pas la réponse, nous avons bâti un réseau de professionnels (notaires, avocats, experts comptables ...) à votre service.

Ainsi, c'est vous qui décidez dans quelle mesure, selon vos besoins, vous voulez que notre cabinet vous accompagne.

Vos besoins changent et donc nos pratiques s'adaptent en permanence. Nous nous formons plus de 25 heures par an, nous sommes titulaires du D.U. en Gestion de Patrimoine de l'Université de Clermont-Ferrand et diplômé de l'Ecole Supérieure de Gestion de Paris, avec une Compétence Juridique Appropriée habilitant à donner des consultations juridiques qu'encore peu de professionnels ne possèdent ou ne pratiquent. Cela nous permet d'aborder la gestion de patrimoine de manière globale et non plus sectorielle comme il y a quelques années ou comme beaucoup d'institutionnels.

Nous choisissons notre gamme de solutions selon les besoins spécifiques de nos clients, affinons nos outils de sécurisation financière et d'optimisation juridique.

Je, soussigné(e).....atteste avoir reçu ce document lors de notre premier entretien.

Fait à Le

Signature :